

## Vingt-cinquième session du Comité des forêts

### Point 8.3 de l'ordre du jour – DIALOGUE AVEC LES ORGANES STATUTAIRES TRAITANT DE QUESTIONS FORESTIÈRES

#### Note d'introduction

Les organes statutaires sont créés en vertu de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO et sont chargés d'accomplir certaines tâches pour aider la FAO à mener ses activités et de donner des avis qualifiés sur des questions ou des sujets de haute priorité.

Le présent document indique l'état d'avancement des activités menées par les organes statutaires traitant de questions forestières et le Groupe de travail du Comité des forêts:

1. Les commissions régionales des forêts, qui se sont réunies entre juin 2019 et mars 2020.
2. Le Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*, et en particulier:
  - sa vingt-troisième session, qui s'est tenue à Broummana (Liban), en avril 2019;
  - la restauration des forêts et des paysages dans la région méditerranéenne;
  - le projet en faveur des jeunes entrepreneurs dans la région méditerranéenne;
  - les activités de sensibilisation et de partage des connaissances.
3. Le Comité consultatif de la filière bois durable, et en particulier:
  - les résultats de ses soixantième et soixante et unième sessions, tenues en 2019 et en 2020;
  - ses messages clés.
4. La Commission internationale du peuplier (CIP), et en particulier:
  - la réforme de la CIP;
  - l'élaboration d'une vision et d'une stratégie de la CIP;
  - la vingt-sixième session de la CIP, qui se tiendra en 2021.
5. Le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, et en particulier:
  - les progrès accomplis par le Groupe de travail;
  - l'examen par le Groupe de travail de son Règlement intérieur et les amendements proposés.

Le Comité souhaitera peut-être engager un dialogue avec les présidents des organes statutaires et donner d'autres conseils ou indications, le cas échéant.

Le Comité souhaitera peut-être:

1. Commissions régionales des forêts:
  - continuer à formuler des orientations sur les questions stratégiques dont traitent les commissions régionales des forêts et d'autres organes régionaux de la FAO;
  - souligner qu'il est important que les organes régionaux prennent une part plus importante aux activités liées aux politiques au sein des conférences régionales de la FAO;
  - demander à la FAO d'examiner les moyens d'améliorer les commissions régionales des forêts, en tant que mécanismes solides de dialogue et d'échange sur les politiques, et consulter les Membres à ce sujet afin de renforcer la coordination et la collaboration

entre les secteurs et les parties prenantes en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), de l'Accord de Paris et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

2. Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*:

- encourager les membres de *Silva Mediterranea*:
  - à soutenir le projet «MedForYouth-Empowering Young Entrepreneurs around the Mediterranean» et à exhorter la FAO à trouver des moyens de continuer à le développer et à le mettre en œuvre;
  - à contribuer aux préparatifs de la vingt-quatrième session de *Silva Mediterranea* et de la septième Semaine forestière méditerranéenne, qui doivent se tenir en 2021, et à s'engager à faire en sorte que des participants de haut niveau y assistent;
  - faire le point sur les activités de *Silva Mediterranea* pour évaluer les effets de la covid-19 sur les écosystèmes forestiers méditerranéens et les moyens d'existence qui en découlent et comprendre comment les forêts et la foresterie peuvent aider la région à se relever au lendemain de la pandémie.

3. Comité consultatif de la filière bois durable:

- approuver les résultats et les messages clés émanant des soixantième et soixante et unième sessions du Comité consultatif de la filière bois durable;
- demander à la FAO de faciliter, en tant que Secrétariat du Comité, l'achèvement et la mise en œuvre du Cadre stratégique du Comité consultatif pour la période 2020-2030, y compris la définition des principales actions à entreprendre pour atténuer les effets de la covid-19 sur le secteur forestier;
- inviter le Comité consultatif à continuer de catalyser des partenariats stratégiques entre la FAO et le secteur privé à l'appui des efforts mis en œuvre par les pays pour atteindre les ODD.

4. Commission internationale du peuplier (CIP):

- prendre note des progrès accomplis dans la réforme de la CIP;
- encourager le Comité exécutif de la CIP à prendre des mesures concrètes, en misant sur des espèces d'arbres à croissance rapide, afin de soutenir la décennie d'action des Nations Unies qui sera consacrée à la réalisation des ODD, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;
- encourager l'adhésion à la CIP et la participation à sa session de 2021 afin d'élargir la portée de son action.

5. Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides:
  - approuver le nouveau Règlement intérieur tel qu'il a été proposé à la première session du Groupe de travail;
  - prendre note de l'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides;
  - encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner les experts nationaux des zones arides qui siégeront au Groupe de travail.